

Santé-sécurité des professionnels hippiques

Symposium de l'Institut national de médecine agricole (INMA), Tours, 12 septembre 2014


 EN
RÉSUMÉ

La filière hippique se décompose en sous-filières : course, galop et trot, compétition, équitation de loisir, trait, viande. Ce secteur est constitué de petites structures, compte de nombreux métiers (éleveur, cavalier professionnel, entraîneur, jockey, soigneur, palefrenier, moniteur, directeur de centre équestre, maréchal-ferrant, employé de haras...) et connaît un phénomène de féminisation dans le sport et le loisir. La filière compte un taux de sinistralité élevé. Les clés de la sécurité passent par une bonne connaissance du cheval, sa santé physique et mentale, de bonnes pratiques telles que l'échauffement du cavalier, des infrastructures équestres adaptées, la formation des professionnels, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. La dimension psychosociale du métier est également à prendre en compte dans la prévention des risques liés à ces professions.

AUTEURS :

A. Schaller, département Études et assistance médicales, INRS
G. Deville de Périère, interne en santé au travail

Le président de l'Institut national de médecine agricole (INMA), P. Choutet, ouvre le symposium en présentant les trois principales raisons d'organiser cette journée consacrée aux risques professionnels dans le secteur hippique : il s'agit du premier symposium de l'INMA sur ce thème ; les évolutions culturelles, les nouveaux enjeux socio-économiques dans ce secteur en pleine expansion nécessitent de faire le point sur les risques pour ces professionnels ; enfin, ce sujet fait écho à l'actualité des jeux équestres mondiaux de 2014.

TYPOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE, UNE ÉVOLUTION : LA FÉMINISATION DES MÉTIERS

D. Garnier, inspecteur général de l'Agriculture, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Pour l'orateur, il est important de traiter de la santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

dans un contexte économique global. Une étude récente du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CC-GAAER) montre que l'avenir de la filière hippique française est un enjeu important pour le développement économique et l'emploi sur le territoire.

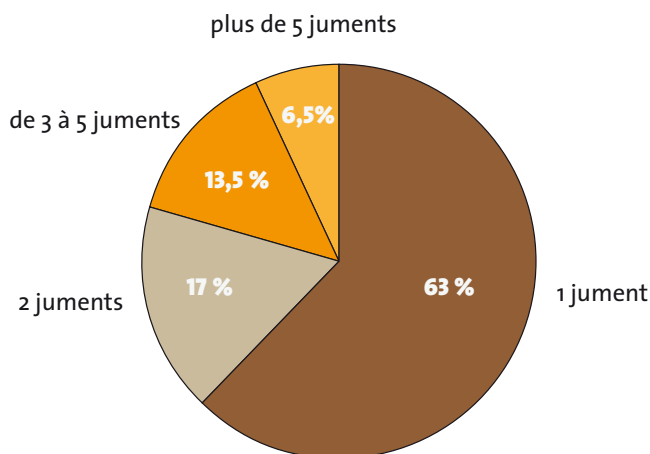
Cette filière se compose de petites structures représentées par un grand nombre d'associations et comptant beaucoup d'amateurs. Chacune des sous-filières : course, galop et trot, compétition, équitation de loisir, trait, viande... dispose de sa propre représentation professionnelle. La filière hippique apparaît donc très « atomisée » au plan économique et au niveau de son organisation : en 2013, sur 34 531 élevages d'équidés, plus de 62 % compte une seule jument (figure 1 p. 60). Comme dans d'autres productions agricoles, une organisation renouvelée de la filière équine est nécessaire entre les sociétés mères, les associations, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), les Haras nationaux... afin de

Santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

↓ Figure 1

Répartition par taille, en nombre de juments saillies, des élevages d'équidés en France (est considéré comme éleveur tout propriétaire d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année).

Source Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), 2013.



permettre à chacune des sous-filières de pouvoir négocier et appliquer des accords professionnels et interprofessionnels.

De la production à l'utilisation du cheval, les mêmes catégories d'acteurs interviennent mais leurs métiers diffèrent selon les sous-filières. Tous les emplois sont difficiles à répertorier. En 2012, une estimation comptabilise près de 180 000 emplois en filière équine, dont 57 300 représentent une activité principale. Pour les 42 400 emplois directement liés au cheval, deux groupes se distinguent : 37 500 d'entre eux sont les producteurs et utilisateurs du cheval, affiliés au régime agricole de la Sécurité sociale (moniteurs, dirigeants de centres équestres, palefreniers, cavaliers professionnels, jockeys, entraîneurs, éleveurs, employés de haras...) et 4 900 sont les prestataires autour du cheval, affiliés aux autres régimes non agricoles (vétérinaires, maréchaux-ferrants, marchands de chevaux, selliers...). Les 14 900 emplois indirectement liés au che-

val appartiennent aux secteurs de l'équipement, de l'alimentation, de la formation, des transports, de la communication, du journalisme, du PMU, aux associations spécialisées et aux institutions...

La plupart des structures de la filière équine sont de petite taille et familiales, avec moins d'un salarié pour plus de la moitié, et plus de cinq pour 10 % d'entre elles. Les éleveurs, nombreux, emploient peu de salariés. Les emplois agricoles sont concentrés dans les écuries de course et établissements équestres dont le chiffre d'affaires est important.

Des formations de la filière équine existent mais elles ne sont pas toujours adaptées et suffisamment qualifiantes. Leur niveau est massivement inférieur ou égal au baccalauréat, aucun brevet de technicien supérieur agricole ne dispose d'une spécialisation équine réelle. Il n'existe que 4 licences professionnelles en niveau supérieur.

L'équitation, troisième sport national, est celui qui a enregistré la plus forte progression avec + 34 % de

licenciés à la Fédération française d'équitation (FFE) depuis 2005. Plus du quart des cavaliers a moins de 11 ans, la moitié a entre 11 et 21 ans et un quart a plus de 21 ans. L'équitation est le premier sport féminin en France avec 580 000 licenciées, soit 82 % des cavaliers.

Ce phénomène de féminisation dans le sport et le loisir se retrouve dans la situation de l'emploi auprès du cheval : « faire de sa passion un métier ». En dix ans, la proportion de femmes exerçant dans ce milieu a augmenté de plus de 10 %. Elles sont majoritairement monitrices d'équitation, entraîneuses de course, cavalières sportives, *grooms* (soigneuses)... Elles sont surreprésentées dans les établissements équestres, mais sous représentées chez les cavaliers professionnels (jockeys, *drivers*...). Aujourd'hui, 56 % des salariées sont en contrat précaire et, à diplômes et compétences égaux, elles occupent des postes moins valorisés et reconnus socialement que les hommes.

Enfin, les salariés du secteur hippique sont jeunes, 30 ans en moyenne, avec un très fort *turn-over*. Dans le secteur des courses, l'âge moyen des hommes est de 34 ans et celui des femmes de 28 ans. Après 30 ans, le nombre de femmes diminue de 47 % alors que celui des hommes d'à peine 21 %.

UNE PRISE EN COMPTE SOCIALE DES CONTRAINTES DU MÉTIER : L'EXPÉRIENCE DES MICROCRÈCHES

H. Leclerc, délégué national à l'Action sociale, Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFASEC).

L'AFASEC est une association loi 1901, missionnée par France Galop et la Société d'encouragement du cheval français pour former et accom-

pagner les salariés des écuries de course tout au long de leur parcours professionnel. L'association est sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Économie et des Finances.

Face à la montée de la féminisation dans la filière des courses ces quatre dernières années, avec près de 32 % de femmes actuellement, une réflexion sur la garde des enfants est menée. Il s'agit de mettre en place des structures adaptées à l'accueil du jeune enfant.

Dans leur quotidien, les hommes et les femmes travaillant au sein des écuries de course exercent un métier de passion avec un fort engagement humain et professionnel, lié à l'animal, qui requiert contact, attention, relation, écoute ; c'est un métier de la compétition avec un investissement fort dans la préparation du cheval, l'entraînement, un suivi quotidien et progressif, une remise en cause permanente ; enfin, c'est un métier de l'exigence avec des pratiques professionnelles organisées, adaptées et continues. Pour les professionnels du trot ou du galop, les journées commencent très tôt (autour de 5 h du matin), sont longues, et le travail se fait tout au long de la semaine, voire tous les jours de la semaine, avec des déplacements et engagements en courses partout en France.

Afin de développer les projets d'accueil du jeune enfant au plan national, l'AFASEC fait appel à un partenariat renforcé quotidien dans la volonté d'un maillage territorial important : la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), les caisses d'allocations familiales, les conseils généraux de tous les départements, les élus, le monde associatif et professionnel, les salariés des écuries de course et, en particulier, le mouvement Familles

rurales pour la gestion des équipements et l'accompagnement des familles... L'AFASEC considère que la gestion de la garde des enfants dans les écuries de course rejoint directement les orientations nationales des pouvoirs publics sur le développement des places de garde pour les salariés en horaires atypiques.

Dans ce projet de développement social local, l'AFASEC dresse un inventaire et recense les équipements existants sur le territoire, met en commun un diagnostic pour bien connaître la population concernée, le nombre d'enfants, l'âge, les lieux d'habitation des parents et les centres d'entraînement du cheval de course. L'association anime et met en synergie les différents acteurs.

En conclusion, l'intervenant cite quelques exemples :

- À Cabries, dans les Bouches-du-Rhône, une crèche de 10 places est ouverte depuis 3 ans, avec des horaires adaptés à la profession, gérée par l'association Familles rurales avec un accompagnement des parents.
- À Chantilly, où se trouvent un centre d'entraînement de 2 600 chevaux, 900 salariés et 90 écuries, l'accueil maternel fonctionne depuis 6 ans, 5 jours par semaine, à partir de 5 h 30, avec également une possibilité d'accueil chez des assistantes maternelles.
- À Grosbois (Val-de-Marne), qui compte un grand centre d'entraînement et de qualification, un projet est en cours avec le Syndicat du trot et le Cheval français.
- Des projets ont également été déposés à Maisons-Laffitte, dans les Yvelines ou à Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques, et d'autres sont en cours de réflexion : Deauville, Chazey-sur-Ain et autour du bassin d'Arcachon...

UNE FILIÈRE AVEC DES RISQUES PARTICULIERS. REGARDS CROISÉS ISSUS DES PRATIQUES ET DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ

F. Bourgoïn, éducatrice équine, Cheval Art et Prévention, Lacroix-Saint-Ouen

I. Vanicek, ingénieur conseiller technique national, Caisse centrale de MSA, Bagnolet

Dans la filière hippique, les activités pratiquées peuvent être classées en trois grandes catégories :

- le travail du cheval (préparation, monte, après-travail),
- le travail autour du cheval (entretien des box, soins, déplacement en main, alimentation),
- le travail sur les infrastructures (peinture, tonte des pâtures, désinfection, désherbage).

La filière hippique se retrouve en 2^e position en termes de taux de fréquence* des accidents du travail (AT) sur l'ensemble du secteur agricole, juste derrière le secteur des « exploitations de bois » et devant la filière des « espaces verts et reboisement ». Une sous-déclaration des accidents dans la filière hippique est à noter, car la tendance est de ne déclarer l'AT qu'en cas d'arrêt de travail.

Presque 80 % des accidents déclarés concernent des activités avec les chevaux. Pour analyser leurs conditions de survenue, les intervenants insistent sur la nécessité de prendre en compte tout autant les acteurs (cavaliers, entraîneurs, propriétaires, lads...), que le contexte (entraînement, compétition, cours collectifs, débouillage...) et l'animal lui-même (comportement, performance, douleur...).

Hors monte ou attelage, dans la profession, plus des trois quarts des blessures sont causés par un coup donné par le cheval.

* Nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.

Santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

Les fréquences de survenue d'accidents sont plus élevées dans les créneaux horaires de fin de matinée et de fin d'après-midi, ce qui peut être mis en relation avec la baisse de la vigilance et la fatigue des professionnels, pointant ainsi l'importance de l'organisation du travail dans la prévention.

Concernant les maladies professionnelles (MP), 35 demandes de reconnaissance, dont 24 avec arrêt de travail, ont été faites en 2012. Elles concernent, par ordre décroissant, des affections péri-articulaires liées aux gestes et postures (71 %), des affections consécutives à la manutention de charges lourdes (9 %), aux vibrations (8 %), des affections respiratoires de mécanisme allergique (5 %).

Enfin, les demandes de reconnaissance en MP pour zoonoses sont peu fréquentes, indiquent les intervenantes.

LES CLÉS DE LA SÉCURITÉ : L'ÉDUCATION DES HOMMES ET DES CHEVAUX

P. Blin, comportementaliste équin et formateur.

L'alliance homme - cheval dure depuis des millénaires et a fortement contribué à faire avancer l'humanité, pour se nourrir, se déplacer, faire la guerre, pour le travail et aujourd'hui le sport et le loisir. L'équitation actuelle est un héritage de l'éducation militaire.

L'utilisation du mors pour freiner le cheval ardent ou des éperons pour accélérer le paresseux sont des solutions techniques. Cette contrainte donne des résultats mais il existe un risque de conflit entre l'homme et le cheval ou de résignation de l'animal, ce qui est incompatible avec la sécurité et la performance.

Pour l'intervenant, l'éducation du cheval permet le travail en confiance

avec un respect mutuel. Lui apprendre le goût de l'effort passe par l'éducation des hommes : le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

L'homme et le cheval sont deux mammifères sociaux avec une biologie et une physiologie présentant des similitudes. Leurs principales différences sont présentées dans le [tableau I](#).

L'objectif de l'éducation du cheval est de modifier son comportement naturel. Il ne doit plus se comporter dans le travail comme avec ses congénères. Il s'agit de transformer sa vigilance en attention concentrée et lui apprendre à se faire comprendre. Il faut l'aider à ne plus fuir mais à regarder en face ce qui l'effraie.

Pour capter son attention, l'homme doit modifier la capacité d'utilisation du champ de vision du cheval, capter son écoute et sa concentration sur lui-même et non sur

↓ [Tableau I](#)

> SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE L'HOMME ET LE CHEVAL

	Homme	Cheval
Statut	prédateur	proie
Défense principale	l'attaque (arme, bâton)	la fuite
Type de vision principale	vision binoculaire (frontale)	vision monoculaire (latérale)
Sens principalement utilisé dans la nature	la vue	l'odorat
Alimentation	omnivore, 3 repas par jour, assis à table	herbivore monogastrique, alimentation 16 h par jour en se déplaçant
Dentition	définitive	en croissance permanente
Habitat	maison, caverne, tanière (caché)	extérieur, grands espaces, plaine agrémentée d'arbres, haies... pour s'abriter
Vie sociale	Vie avec les membres de sa famille proche	vie en harde, troupeau
Langage	verbal	non verbal, corporel
Différences morphologiques	bipède plantigrade, régurgitation possible, 12 paires de côtes, colonne vertébrale verticale, présence des clavicules et d'une vésicule biliaire	quadrupède ongulé (1 doigt), 18 paires de côtes, colonne vertébrale horizontale, absence de régurgitation, de clavicule et de vésicule biliaire
Production	Travaille pour produire son moyen d'existence	pas de production : vivre est son travail

son environnement, devenir une figure rassurante (par sa forme, sa voix, son contact, son odeur...). Ses 2 yeux sur le côté lui permettent d'avoir un champ de vision large, latéral, monoculaire, dans lequel il perçoit les mouvements et un deuxième champ plus petit juste devant lui, dans un angle de 60 ° environ, dans lequel sa vision est binoculaire. Pour ne pas risquer de déclencher une réaction de peur, l'homme doit passer d'abord face à l'animal pour être dans son champ de vision binoculaire. Au fil du temps avec l'expérience et grâce à son imagerie mentale, le cheval reconnaît et accepte la « forme » rassurante de l'homme à ses côtés. L'accident survient lorsque le cheval au travail se comporte comme dans la nature. Lorsqu'il a peur, il fuit en galopant par réflexe. Le galop contrôlé nécessite qu'il ait conscience de la présence de quelqu'un sur son dos et qu'il réponde à la consigne.

Les types d'apprentissage naturels du cheval sont l'apprentissage par imitation (le poulain avec sa mère...), l'apprentissage par essai-erreur (l'expérience). Comme tout être vivant, il préfère une situation de confort à l'inconfort. L'apprentissage cognitif permet d'acquérir, d'intégrer et de réutiliser des connaissances. Par étape, le cheval apprenant est alors actif et constructif.

Pour communiquer avec le cheval, l'homme doit apprendre à le « lire » en aiguisant ses sens : percevoir le timbre de sa respiration, écouter son rythme cardiaque, écouter les sabots au contact du sol... Il doit développer son langage corporel, dans l'espace, tenir un discours franc par le geste et la parole, être calme, persévérant...

En conclusion, pour P. Blin, les principales qualités de l'« homme de

cheval » sont de bien se connaître, d'avoir confiance en soi, de posséder une connaissance approfondie du cheval, d'avoir les capacités de capter son attention et d'apprendre à contrôler sa fuite.

LES CLÉS DE LA SÉCURITÉ : UN ANIMAL EN BONNE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE. DES PRATIQUES QUI ÉVOLUENT

I. Burgaud, vétérinaire et ostéopathe du cheval, Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Dans un premier temps, après avoir rappelé la définition de la santé selon l'Organisation mondiale de la santé : « *état de bien-être complet physique, mental et social* », l'intervenante passe rapidement en revue les caractéristiques de la communauté de vie entre l'homme et le cheval, qui peuvent constituer des éléments de souffrance pour ce dernier (espace de vie limité, privation du groupe, alimentation fractionnée, monte). Elle en mentionne les risques (défense à la douleur, morsure et agressivité comportementale). Elle en indique les signes de souffrance facilement détectables (modifications du comportement au repos et monté, de l'appétit, amaigrissement, modifications de posture au repos ou à l'effort).

I. Burgaud développe ensuite, appareil par appareil, ce qui peut principalement faire souffrir le cheval, qui ne se voit pas aisément et qui nécessite l'intervention et le suivi du vétérinaire.

Au niveau de la bouche et des dents : La croissance dentaire du cheval étant permanente et son rythme alimentaire étant modifié, des défauts d'usure peuvent apparaître sous forme de « pics dentaires » ou de « surdents », voire d'une dent surnuméraire, qui

blesent l'intérieur de la joue et la commissure et génèrent des douleurs. Le cheval réagit par des mouvements stéréotypés de la tête, de l'encolure, parfois par des modifications du comportement sous la selle ou en attelage du fait de l'irradiation des douleurs à la nuque. La prévention passe par un examen de la bouche une, ou mieux, deux fois par an et un nivellement de la table dentaire.

Au niveau de l'appareil cardio-respiratoire : Les pathologies respiratoires sont fréquentes. Elles constituent le 2^e facteur de contre-performance chez le cheval de sport après les problèmes de l'appareil locomoteur et aussi le 2^e motif de mise à la retraite. Elles peuvent avoir des conséquences sur l'activité mécanique et électrique du cœur et représentent donc des risques potentiels. La prévention passe, au moment de la vaccination, par une auscultation respiratoire et, au besoin, le recours à l'endoscopie et à une auscultation cardiaque avant et après l'effort, éventuellement un électrocardiogramme et, au besoin, un test à l'effort.

Au niveau de la vision : Souvent l'installation des troubles visuels est insidieuse et ne se décèle qu'à l'usage après un délai plus ou moins long, par exemple sur une difficulté du cheval à évaluer les distances et les obstacles. Le diagnostic et la prévention passent par un examen vétérinaire spécialisé et détaillé.

Au niveau du dos, deux cas de figure peuvent se présenter :

- La douleur du cheval est intense et visible : le cheval creuse le dos sous la brosse, ses réactions sont aiguës et violentes, le cavalier s'en aperçoit rapidement.

- Il n'existe que des tensions et des douleurs à bas bruit : réactions au sanglage, rétivité...

Santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

Le diagnostic et la prévention passent par un examen vétérinaire régulier des articulations des vertèbres cervicales et dorsales et de leurs amplitudes. Le matériel utilisé doit être vérifié (en particulier la selle qui ne doit pas comprimer le dos).

En conclusion, la définition de la bonne santé est empruntée à D. Giniaux, ostéopathe : « *la bonne santé n'est pas de ne rien avoir, mais de bien s'entendre avec ce que l'on a* » et la qualité de la relation homme - cheval est réaffirmée comme le meilleur facteur de prévention.

LA BIOMÉCANIQUE DE LA PRATIQUE DE L'ÉQUITATION. L'INTÉRÊT DES ÉCHAUFFEMENTS

S. Viau, chercheuse biomécanicienne, IFCE, et E. Favory, médecin de l'Équipe de France d'équitation

S. Viau rappelle que l'équitation est le seul sport qui fasse intervenir deux êtres vivants. Dans le sport hippique, il s'agit d'un couple d'athlètes dont les performances dépendent, pour l'un comme pour l'autre, de nombreux facteurs : morphologiques, médicaux, psychologiques, biomécaniques et physiologiques.

Le cheval a fait l'objet de nombreux travaux de recherche qui ont été pris en compte pour l'entraînement. En revanche, le cavalier ne s'est jamais considéré comme un sportif quoique les enjeux soient nombreux et importants dans sa carrière, ne serait-ce que conserver son efficacité et préserver sa santé. L'intervenante présente les différents tests et paramètres utilisés pour mesurer les capacités d'adaptation du cavalier à l'effort :

- les tests effectués en laboratoire (capacité cardiorespiratoire

[VO₂max], électrocardiogrammes [ECG]...) dont la finalité essentielle est de dépister des pathologies qui n'apparaissent qu'à l'effort,

- les tests réalisés sur le terrain (test de Cooper, test de Léger...) destinés à définir et adapter des programmes d'entraînement.

Elle présente ensuite des résultats de mesures réalisées sur plusieurs types de cavaliers et dans différentes situations d'exercice : cavalier féminin, masculin, amateur de club, sportif entraîné à la compétition, jeune et moins jeune, au cours d'une activité de dressage, de concours complet, de *jumping*, de conduite d'un *sulky* (attelage à deux roues).

Par exemple, lors d'un parcours complet de test, le cavalier passe 20 % du temps à 70 % de sa VO₂max et 33 % du temps à 60 %, ce qui correspond à une forte intensité d'effort ; pourtant, l'exercice est relativement court (10 mn) et effectué hors du stress de la compétition.

Enfin, l'intervenante revient sur la cardiofréquencemétrie et la lactatémie, paramètres utilisés pour mesurer les conséquences de l'effort au cours de l'exercice, tant chez le cavalier que chez le cheval. Globalement, il ressort des exemples de mesures de fréquence cardiaque durant différents types d'exercices présentés que, quelles que soient les disciplines équestres, la sollicitation du cavalier est loin d'être négligeable : dans toutes les phases de travail, y compris la récupération, les grandes fonctions du geste (cognitif, cardiaque, respiratoire, énergétique, ostéo-articulaire) sont activées.

Dans la suite des aspects métaboliques précédemment abordés, E. Favory présente les aspects mécaniques de l'équitation. L'équitation peut se concevoir comme un sport de glisse, imposant une adaptation

permanente du corps à un support en mouvement. La décomposition des mouvements du cheval fait apparaître des mouvements de tangage, de roulis (modéré) et des accélérations verticales et horizontales, nécessitant de la part du cavalier un effort de stabilisation permanent. Cette adaptation met en jeu le bassin en anté- et rétropulsion, le rachis dorsal dans des mouvements de balancier avant-arrière lors des accélérations horizontales. Pour le cavalier assis, l'enjeu est de maintenir son rachis en adaptation fine par rapport aux mouvements du cheval. La main en contact avec la bouche du cheval est régulée par la ceinture scapulaire sans que les mouvements de cette dernière n'interfèrent avec ni ne bloquent la motricité du dos. Cette régulation, totalement inconsciente, est acquise au fil de l'apprentissage.

Contrairement à une idée reçue, les adducteurs n'ont pas pour rôle de bloquer le cavalier sur le cheval, ils interviennent principalement dans les corrections fines des petits déséquilibres : les aléas dans la motricité du cheval, les déplacements d'assiette voulus par le cavalier. Ce n'est qu'en cas de mouvement involontaire, de mauvaise réception de saut, qu'ils interviennent de manière brusque.

Chez le cavalier en suspension, l'appui est sur les étriers, le centre de gravité est au-dessus des pieds, le rôle d'adaptation est assuré par les articulations du membre inférieur, avec un rôle de soutien important des plans postérieurs du rachis. La lordose cervicale impliquée par cette position peut interférer dans le fonctionnement de la ceinture scapulaire.

Chez le *driver* d'attelage, la contrainte au niveau des derniers disques lombaires est importante puisque l'angle tronc - jambe d'en-

viron 90°, peut se décomposer en environ 60° concernant les hanches et 30° le rachis. De plus, s'y ajoutent les vibrations du sol.

D'un point de vue anatomique et fonctionnel, la musculature rachidienne axiale profonde joue un rôle important, les muscles sustentateurs des membres inférieurs ne sont pas ou peu sollicités, la ventilation va conditionner la mobilité thoracique ; la fixation exagérée de la ceinture scapulaire peut limiter la mobilité du rachis dorsal et avoir un effet délétère sur l'adaptation fine aux mouvements du cheval. Enfin, un psoas rétracté peut limiter les mouvements d'adaptation du rachis lombaire en anté- et rétroversion. Comme il existe un phénomène de cocontraction entre les adducteurs et le psoas, leur contraction exagérée peut être à l'origine de ce manque de souplesse du rachis lombaire qui se voit souvent chez le débutant désstabilisé sur sa selle.

Les adducteurs du cavalier à cheval sont comme posés sur un gabarit, leur contraction est donc soit isométrique, soit sur des amplitudes très courtes. Dans ce cas, leur vascularisation, leur drainage et leur relaxation ne sont pas favorisés et cela peut engendrer des contractions et des douleurs.

E. Favory explique que la finalité de cette adaptation fine du cavalier aux mouvements de son cheval est la stabilisation tant de son système de perception, que de son système d'action.

La « tour de contrôle » du système de perception du cavalier est le segment céphalique avec d'une part les yeux, d'autre part l'oreille interne. Le cavalier utilise une vision centrale pour repérer ses objectifs et définir ses trajectoires, mais aussi ce que l'on appelle un flux visuel, pour avoir une vision glo-

bale de son environnement et de sa vitesse. L'oreille interne joue le rôle de fil à plomb et d'accéléromètre dans les trois dimensions. Il ne doit pas y avoir conflit entre les perceptions des deux systèmes. Ainsi, la verticale de référence du cavalier dépend de la force centrifuge générée par les déplacements de son cheval et de la position adoptée par celui-ci. Par exemple, dans le cas du voltigeur debout sur son cheval en piste, sa verticale de référence dépendra du rayon du cercle et de la vitesse du cheval : tout ancrage visuel sur un point fixe risque de lui faire perdre le contact avec le cheval en mouvement et de le déstabiliser.

Dans le système de contrôle, il y a aussi l'ensemble des points de contacts avec le cheval, dont la stabilité conditionne la qualité des informations proprioceptives transmises.

L'assiette, la main et la jambe sont les moyens d'actions du cavalier si l'on considère que ce dernier n'utilise pas la voix dans cette modalité de communication. Plus le cavalier est stable, plus le cheval reçoit des informations justes. Pour que tout cela fonctionne de façon optimale, il faut un cavalier totalement présent à ce qu'il fait, avec un corps entièrement disponible et réceptif à l'ensemble de ses perceptions internes et environnementales. Il doit être préparé, avoir récupéré des séances précédentes, être centré sur le lieu et l'instant et être échauffé : ce sont là des conditions de performance mais aussi de sécurité, l'échauffement en étant l'un des déterminants majeurs.

L'échauffement d'un corps correspond au temps de l'inertie de la mise en route des chaînes métaboliques et de l'ensemble des adaptations physiologiques d'ordre neuropsychique, cardiovasculaire,

métabolique et musculosquelettique qui sont déclenchées par le mouvement. L'échauffement est un acte volontaire, physique et mental, locomoteur et énergétique.

Les cavaliers objectent souvent le manque de temps, la saleté de l'écurie pour les exercices au sol, l'absence d'une salle de sport...

À partir du lever le matin jusqu'au moment de la montée à cheval, on peut utiliser consciemment chacun de ses gestes pour solliciter de manière progressive, cyclique, croissante et intentionnelle les différentes parties de son corps concernées pour un échauffement spécifique. Ce temps existe bien : c'est celui qui couvre toute l'activité autour du cheval dans l'écurie, mais aussi avant l'arrivée sur le lieu de travail.

De jeunes apprentis de 14 ans, interrogés après un retour d'expérience, confirment que, lorsque le cavalier est correctement échauffé, non seulement celui-ci se sent mieux, mais cela agit également sur le comportement du cheval qui est immédiatement disponible : des répercussions qui sont donc positives dans le travail.

LA DIMENSION PSYCHOSOCIALE DU MÉTIER : LE DÉNI ET LES COMPORTEMENTS À RISQUE

P. Machin, médecin du sport, Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFA-SEC)

P. Machin présente les répercussions psychocomportementales sur les jockeys du travail de cavalier d'entraînement et de la monte en course.

En amont, l'orateur rappelle que le cheval est extrêmement sensible dans son box. Dans cette discipline, les entraînements et les sorties

Santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

en « lot », c'est-à-dire la sortie d'un groupe de chevaux de course, sont des activités pouvant être à l'origine d'accidents graves. L'entraînement débute avant l'aube, avec des horaires et un rythme de travail difficiles pour le jockey ; un déjeuner inexistant ou une alimentation peu diététique renforce les risques qu'il encoure. D'autre part, l'intervenant pointe le débouillage des chevaux comme une activité particulièrement à risque pour ces professionnels.

La compétition en elle-même est évidemment un facteur de risque important dans la monte en course qui comprend plusieurs composantes : la complexité du tracé de la course, la vitesse, le saut d'obstacles, la densité du peloton (en cas de chute à 60 km.h⁻¹...), les courses de trot attelé (comptabilisant beaucoup d'accidents ces dernières années), le choix d'une tactique dangereuse de la part du pilote (sanctionné par une amende)... L'état du terrain est également à prendre en compte. S'il est « gras », après de fortes pluies, les sabots des chevaux vont s'enfoncer, situation propice à de nombreuses chutes. Celles-ci sont toutefois moins graves de conséquences que sur un terrain sec où les traumatismes sont plus importants.

La course hippique est également un jeu d'argent avec ses enjeux. Pour le jockey, cela implique une double activité : celle de cavalier d'entraînement la semaine et de monte en course le week-end, souvent synonyme de longs et fréquents déplacements à la demande du propriétaire du cheval. Dans les courses de galop, les conditions de poids des jockeys sont drastiques, engendrant un stress permanent, des troubles du comportement alimentaire, pouvant amener à utili-

ser des produits illicites menant à des pratiques addictives. Il est à noter, de façon générale, un fort taux de tabagisme parmi les jockeys.

La passion liée à cette activité sportive amène à une acceptation du risque, voire à penser ce risque comme valorisant et l'accentuer. C'est un métier rude, où parler de la peur et de la souffrance est tabou, pour ne pas être « *mis sur la touche* ». La présence de plus en plus importante de femmes jockey devrait faire évoluer cet aspect de la monte en course.

En termes de prévention pour ces professionnels ou futurs professionnels du cheval, l'apprentissage et le niveau de formation des jockeys sont essentiels : posséder le sens de la course, la connaissance du terrain, de l'hippodrome, du cheval... c'est-à-dire former des cavaliers d'entraînement dans les écoles. Cet enseignement doit aussi intégrer la gestion de carrière et l'anticipation de la reconversion. L'éducation dans le parcours professionnel, comme la mise en place de l'apprentissage du judo afin d'apprendre à tomber, est également une piste de prévention. Par ailleurs, la compétence des professionnels des hippodromes, telle celle du chef de course lorsqu'un cheval en liberté se retrouve en sens inverse sur la piste, sont aussi des conditions permettant d'éviter les suraccidents.

L'intervenant met en avant le rôle important de France Galop en termes de sécurité et de prévention sur les hippodromes grâce aux prélèvements biologiques effectués sur les jockeys et sur les chevaux.

Enfin, il existe des cellules médicales d'urgence psychologique, mises en place en cas d'accidents graves.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENTS ÉQUESTRES

A. Lallemand, consultant en aménagement et équipement équestres.

Les infrastructures équestres sont à la fois le lieu de vie des chevaux, le lieu de travail des professionnels et pour certains, comme les centres d'entraînement, des lieux accueillant du public. La connaissance des caractéristiques et des enjeux comportementaux de l'espèce est utile aux professionnels pour améliorer leur sécurité.

Dans la nature, la répartition moyenne des activités d'un cheval sur une période donnée se décompose en 15 à 16 h consacrées à son alimentation, 5 à 6 h au repos, 2 h aux déplacements et moins d'1 h aux comportements sociaux ou autre. Animal de steppe, le cheval se déplace en permanence, au pas, à la recherche de nourritures variées ou de points d'eau... Proie dans la nature, il se repose peu, le plus souvent debout, se coucher signifiant un état de confiance élevé dans son environnement. L'importance du groupe social chez le cheval est capitale car pour lui l'isolement est synonyme de danger de mort. Toute rupture avec le groupe peut générer des réactions de stress accidentogènes : hennissements, agitation, roulades au sol... Au vu de ces connaissances, quoique protégés des prédateurs et nourris en abondance, leur cadre de vie à l'écurie peut donc être à l'origine de pathologies comportementales ou somatiques. A. Lallemand présente des améliorations à apporter au logement traditionnel et au mode de vie des équidés.

Plus que la quantité ingérée, c'est le temps passé à manger qui importe au cheval. Afin de lui éviter des troubles gastriques ou des tics lorsqu'il ne se nourrit pas pendant un long moment, l'utilisation de

filets à foin à petites mailles ou de râteliers à barreaux serrés permet de l'alimenter constamment en petites quantités. L'accès au pâturage reste toutefois l'idéal. La vie en petits groupes sociaux régis par des relations de dominance assure la survie de l'individu. Au pré, il pourra recréer du lien social avec ses congénères. Les chevaux domestiques cherchent à conserver un lien visuel avec le groupe et, en cas d'isolement, les risques de morsures et de coups de sabot sont réels. Des locaux offrant des champs de vision larges avec des cloisons barreaudées permettent aux chevaux de se sentir mutuellement et de se voir, procurant une meilleure ambiance. Au box, le cheval accumule une énergie non dépensée qu'il libère au paddock, augmentant les risques de chute pour le cavalier et de blessure pour l'animal. Il est donc important que celui-ci passe le plus de temps possible en dehors de son logement. Pour les professionnels, de nombreuses tâches sont chronophages et pénibles, sollicitant particulièrement le dos. Une solution totalement ou partiellement mécanisée est à envisager systématiquement pour remplacer le curage manuel des box à la fourche et la brouette : cloisons mobiles, accès frontal au box pour un engin de curage ou un tracteur, trappe à l'arrière du box donnant sur la fumière... Afin de limiter au maximum les ouvertures et fermetures de portes lors de la distribution d'alimentation ou d'abreuvement, les mangeoires, râteliers et abreuvoirs – ceux-ci pouvant être automatiques et avec compteur afin de connaître la quantité d'eau bue – doivent être accessibles depuis l'extérieur du box. La proximité des box et des paddocks permet de limiter

les déplacements. Afin de prévenir les chutes et les lésions, les sols ne doivent pas être glissants, les lices de carrière ou de pistes doivent présenter des profils arrondis, les têtes de poteaux ne pas dépasser la lice supérieure, les systèmes d'arrosage être extérieurs... Dans les manèges, les pare-bottes et les voligeages sont des équipements de sécurité essentiels si le cheval serre le mur de trop près ou en cas de chute, afin de protéger le cavalier d'une arrête vive.

En conclusion, le développement des connaissances sur l'éthologie équine permet la création de structures nouvelles mieux adaptées, avec un personnel conscient de son impact sur le moral des chevaux, un facteur capital de sa propre sécurité.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : DES NORMES, DES INNOVATIONS, DES RECOMMANDATIONS

I. Vanicek, ingénieur conseiller technique national, Caisse centrale de MSA, Bagnolet

Parler des équipements de protection individuelle (EPI), équivaut nécessairement à faire référence aux risques auxquels on peut exposer sa santé ou sa sécurité lors de la pratique de l'équitation, tant dans l'environnement professionnel que privé.

L'accidentologie permet d'identifier les conséquences de ces risques et peut aussi constituer un outil de repérage, sinon de mesure, de l'effet de l'introduction d'EPI rendus obligatoires par le biais de la réglementation ou améliorés par des évolutions techniques.

Le Code du travail fixe les obligations respectives de l'employeur et de l'employé en matière d'évalua-

tion et de prévention des risques professionnels et, plus précisément, fixe, lorsque les mesures collectives s'avèrent insuffisantes, les conditions de mise à disposition et d'utilisation des EPI, ainsi que l'information et la formation devant les accompagner. De plus, les EPI doivent être conformes aux exigences essentielles de la directive 89/686/CEE et répondre à celles de la certification CE de conformité pour leur mise sur le marché européen. La norme européenne harmonisée n'est pas obligatoire pour un fabricant d'EPI mais demeure un gage de qualité et d'améliorations techniques.

Des règles sont à respecter lors de l'achat des EPI :

- vérifier sur les produits utilisés la présence du logo CE et des étiquettes,
- vérifier la présence et la lisibilité de la notice d'utilisation,
- s'assurer de la bonne adaptation de l'EPI à la morphologie de l'utilisateur,
- s'assurer de la compatibilité entre les différents EPI.

L'entretien des EPI est aussi un point majeur de sécurité ; ainsi, après tout impact, le casque de protection doit être remplacé, même s'il ne présente pas d'altération visible. Les gilets de protection doivent être renouvelés tous les 3 à 5 ans car les propriétés d'absorption des mousses diminuent à l'usage.

La protection de la tête du cavalier a été une des premières pré-occupations. L'intérêt du port de la bombe lors des activités scolaires d'initiation fait l'objet d'une circulaire datant de 1975 et, depuis 1989, la norme EN 1384 existe pour la fabrication des casques de protection destinés à l'équitation. Celle-ci a permis une évolution importante

Santé-sécurité des professionnels du secteur hippique

et continue, depuis les coques en plastique maintenues par une jugulaire élastique jusqu'aux produits actuels dotés d'une attache en trois points, d'une visière souple et d'une coque renfermant une mousse destinée à absorber les chocs, en se déformant, voire « éclater » pour produire un effet *airbag* sous la violence de l'impact.

Aujourd'hui, les casques sont de plus en plus légers et confortables, aérés, lavables et donc hygiéniques. Il reste encore à améliorer leur efficacité lors des phénomènes de compression latérale par le sabot ou d'écrasement par le corps du cheval, probablement en faisant évoluer les modalités de test. Certains fabricants proposent déjà des casques de protection avec une technologie de type « double couche », dans lesquels une partie du casque coulisse sur une autre.

Le gilet de protection fait l'objet d'une norme depuis 2000, EN 13158, révisée régulièrement pour s'adapter aux évolutions techniques et aux besoins des utilisateurs. Le port du gilet de protection est obligatoire pour la monte en course de galop depuis 2000 et de trot attelé depuis janvier 2002.

Des améliorations techniques apportées aux gilets ont permis d'étendre la protection du dos au thorax, souvent concerné lors des chutes, pouvant occasionner un pneumothorax lors d'accident grave, tout en tenant compte de la nécessité de limiter la longueur de la partie postérieure du gilet afin d'éviter le contact avec la selle.

Aujourd'hui, les fabricants diffusent des gilets de plus en plus légers et confortables, pouvant être articulés, voire être munis d'un *airbag* capable de supporter de très forte pression (une tonne) sur les premières secondes et ne se déclenchant que lorsque cheval

et cavalier sont dissociés ; le port de deux gilets peut se justifier et des gilets combinés commencent à apparaître.

Dans les deux normes précitées, les casques et les gilets de protection sont notamment testés sur leur performance en matière d'absorption de chocs.

Pour conclure, il existe d'autres EPI, tels que les pantalons d'équitation munis de renforts au niveau des hanches et des genoux, les chaussures de sécurité, les lunettes de protection...

LES CLUBS HIPPIQUES. ACCOMPAGNER LA PASSION DES AUTRES EN PRÉSERVANT SA SANTÉ

C. Popineau, responsable juridique à la Fédération française d'équitation (FFE)

La FFE est une association loi 1901 agréée par le ministère des Sports, chargée de l'organisation d'une vingtaine de disciplines équestres pour les compétitions et loisirs (tourisme équestre), ayant l'agrément du ministère chargé de l'Agriculture.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de février 2005 relative au développement des territoires ruraux, la presque totalité des entreprises de la filière équine est passée sous le statut agricole. Diriger un établissement équestre nécessite de multiples compétences : palefrenier, cavalier, éleveur – le cœur de métier –, organisateur de compétition sportive, formateur mais aussi secrétaire, la réglementation se densifiant de plus en plus. Avant 2005, une formation d'éducateur sportif pouvait suffire, alors qu'aujourd'hui la capacité professionnelle agricole est obligatoire. S'agissant des activités équestres, le régime social agricole

s'applique aux exploitations d'élevage, de dressage, d'entraînement (centres équestres, clubs hippiques, manèges... à l'exception des activités de spectacle), aux haras, ainsi qu'aux structures d'accueil touristique situées sur l'exploitation ou dans ses locaux. L'enseignement de l'équitation ou l'accompagnement de tourisme équestre sans autre fourniture (cavalerie, installation équestre...) peut s'exercer sous la forme d'une société ou entreprise individuelle. Les soigneurs à titre indépendant, les dentistes équins, les maréchaux-ferrants, par exemple, sont rattachés au régime social des indépendants (RSI).

Parmi les quelques 9 000 structures adhérentes à la FFE, près de 4 000 ont une entité juridique professionnelle. Environ 1 400 structures existent sous forme associative et organisent des manifestations, plus de 2 000 sont de petite taille, de type écurie de propriétaire, centre équestre/poney club... L'intervenante rappelle que toutes les entreprises de la filière équine ne sont pas obligatoirement adhérentes à la FFE.

Des codes NAF (Nomenclature des activités françaises) ou APE (Activité principale de l'établissement), très différents, sont recensés pour des activités semblables. En revanche une seule convention collective, datant de 1975, régule les relations et les conditions de travail entre employeurs et personnels des centres gérant des équipements équestres et dont les activités sont l'enseignement et l'animation des pratiques équestres, la location et le dressage d'équidés. La convention exclut les activités d'entraînement et d'élevage des chevaux de course.

L'intervenante présente des moyens d'action de prévention mis en place par la FFE. Le programme remanié

« Galops FFE » laisse une place essentielle à l'apprentissage des règles de sécurité, à cheval et à pied. Mettre systématiquement un casque à la norme, bien apprendre à attacher un cheval et à le manipuler, porter des chaussures fermées et avec un talon, apprendre à tomber, sont autant d'atouts pour le futur professionnel de l'équitation. La Fédération élabore actuellement un programme d'échauffement inspiré par l'encadrement fédéral des voltigeurs de haut niveau, adapté aux centres équestres. Elle travaille également avec la Croix rouge afin de proposer aux enseignants des recyclages de formation de prévention et secours civiques (PSC), afin de faciliter la gestion des blessures et

d'éviter le suraccident en présence des chevaux. Enfin, depuis 2002, la FFE a mis en place une démarche de labellisation des établissements équestres en prenant en compte les avancées réalisées sur la structure. Le cahier des charges prend en compte la sécurisation des aires de pratique mais également la répartition des différentes zones de l'établissement : zone tous publics, zone technique réservée au personnel, zone de pratique...

Les professionnels des établissements équestres constamment sur le terrain ont besoin d'outils qui leur permettent de prendre conscience des risques encourus et des moyens existant pour préserver leur santé.